



Fédération étudiante  
collégiale du Québec  
*Unis par la force d'une voix*

## MÉMOIRE SUR LES SOUMISSIONS PRÉBUDGÉTAIRES PROVINCIALES 2020-2021

---

*À l'attention du ministère des Finances du Québec*

Janvier 2020

## **Fédération étudiante collégiale du Québec**

824, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec), H4L 3Y4

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : [www.fecq.org](http://www.fecq.org)

Courriel : [info@fecq.org](mailto:info@fecq.org)

### Recherche, analyse et rédaction :

**Philippe Clément, présidence**

**Noémie Veilleux, vice-présidence**

**James Boudreau, coordination aux affaires sociopolitiques**

### Révision et correction :

**Philippe Clément, présidence**

**Noémie Veilleux, vice-présidence**

---

## **Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)**

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 membres, répartis dans 27 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la population collégienne. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 30 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

### **La voix de la population étudiante québécoise au niveau national**

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté collégienne. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>CONSTATS ACTUELS SUR LE QUÉBEC</b>	<b>4</b>
<b>PREMIER BUDGET DU GOUVERNEMENT</b>	<b>4</b>
<b>SOUMISSIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2020-2021</b>	<b>4</b>
AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES	4
LOGEMENT ÉTUDIANT	5
AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE STAGE	7
ACTIVITÉS DE RECHERCHE AU COLLÉGIAL	7
CROISSANCE DU RÉSEAU DES CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE (CCTT)	8
IMPLICATION ÉTUDIANTE DANS LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE	8
PLACE DES FEMMES EN RECHERCHE COLLÉGIALE	9
MOBILITÉ ÉTUDIANTE	10
INTÉGRATION DES COMMUNAUTÉS ÉTUDIANTES AUTOCHTONES	10
PARCOURS DE CONTINUITÉ EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	11
TRANSITION JUSTE ET ÉQUITABLE	13
ÉDUCATION À L'ÉCOCITOYENNETÉ	13
<b>RÉSUMÉ DES DEMANDES PRÉBUDGÉTAIRES</b>	<b>15</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>17</b>

## INTRODUCTION

---

Chaque année, le budget du Québec constitue une étape majeure du cycle parlementaire québécois. La répartition des coffres de la province entre les différents organismes publics, ministères et missions de l'État s'avère un moment charnière dans le message que la politique budgétaire d'un gouvernement envoie à la population. Ainsi, chaque année, le ministère des Finances dévoile les moyens avec lesquels vont devoir disposer les acteurs du gouvernement pour atteindre les objectifs fixés par leurs priorités.

Dans ce cadre, le ministère des Finances du Québec (MFQ) sollicite plusieurs groupes de la société civile afin d'obtenir leur avis sur les orientations que le gouvernement devrait mettre de l'avant dans son prochain cycle budgétaire. La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) est fière, depuis un certain nombre d'années maintenant, de pouvoir se rendre en consultations prébudgétaires afin d'exposer les priorités de ses membres visant à améliorer la condition étudiante, rehausser l'accessibilité à l'enseignement supérieur et développer sainement le réseau des cégeps.

Ce deuxième budget du gouvernement de François Legault surviendra plus d'un an après son arrivée au pouvoir, à un moment où l'économie québécoise est gonflée à bloc et où plusieurs promesses sont déjà financées. La FECQ suggère donc dans ce mémoire des avenues à emprunter pour que le gouvernement améliore la condition de la communauté étudiante.

## CONSTATS ACTUELS SUR LE QUÉBEC

---

Le Québec bénéficie actuellement d'une économie très performante, malgré une tendance mondiale qui tend vers un ralentissement. En effet, le taux de chômage, à moins de 5 %, atteint un creux et la croissance économique atteint un sommet en 15 ans, avec une croissance du PIB en 2019 située à 2,3 % (Vallières 2019 ; Institut de la Statistique du Québec 2019). Au niveau budgétaire, cette conjoncture, jumelée à la baisse des dépenses des dernières années, permet au gouvernement de dégager des surplus de 8 milliards de dollars, avant les paiements au Fond des générations pour l'exercice 2018-2019 (Bordeleau 2019).

Le Québec connaît en revanche un problème significatif : la pénurie de main-d'œuvre. En effet, 140 000 postes seraient à combler partout dans la province, dans une multitude de domaines d'emploi (Agence QMI 2019). Cette situation amène son lot de menaces pour le développement du Québec, et ce dans toutes ses régions. Le gouvernement a déjà mis au clair son intention de voir les cégeps contribuer à pallier cette situation.

### Premier budget du gouvernement

Le mémoire de la FECQ pour les soumissions prébudgétaires 2018-2019 faisait état des carences dans la hauteur et la répartition des enveloppes du financement des cégeps et des besoins importants en matière de condition étudiante. Le gouvernement a, dans son premier budget, réparé les pots cassés dans le financement des cégeps en y réinvestissant à terme 151 M\$. Il a également permis des avancées en rehaussant les exclusions des contributions attendues pour les pensions alimentaires auprès des différents programmes sociaux québécois. Il a enfin permis une timide avancée dans l'amélioration des conditions de stage en conservant une réserve budgétaire pour la création du *Programme de bourses à la persévérance et la réussite des stagiaires*, qui accorde des bourses dans 16 programmes d'études — ce qui demeure insuffisant, ce mémoire y reviendra.

On note toutefois le peu de mesures destinées aux jeunes fréquentant le réseau de l'enseignement supérieur. Des demandes — importantes — en matière de logement, de mobilité étudiante, d'aide financière aux études et de recherche sont demeurées sans réponse. Ce mémoire mettra en lumière des recommandations afin d'améliorer la condition étudiante, de rehausser l'accessibilité à l'enseignement supérieur et de développer sainement le réseau des cégeps dès le second budget du gouvernement Legault.

## SOUSSIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2020-2021

---

Les soumissions présentées dans ce mémoire découlent de demandes des membres de la Fédération, répartis dans ses 27 associations étudiantes et au nombre de 78 000. Les mesures proposées ont été retenues en fonction parfois du besoin pressant auxquelles elles répondent et parfois du *momentum* qui existe afin de les mettre en œuvre.

### Aide financière aux études

Le programme d'Aide financière aux études (AFE) du gouvernement du Québec est l'un des programmes sociaux dont nous nous sommes dotés qui contribue le plus à l'ascension sociale et équitable de la population, dès son entrée aux études. Notamment, son programme de Prêts et de bourses a remis 1,2 G\$ en aide financière à près de 180 000 bénéficiaires en 2016-2017. De ce nombre, 25,7 % des bénéficiaires avaient au moins un enfant à charge (MEES 2019a).

Le gouvernement du Canada administre, quant à lui, son propre programme à deux volets : le *Programme canadien de prêts étudiants* et le *Programme canadien de bourses étudiantes* (PCPE-PCBE). En 2016, le gouvernement fédéral a aboli le crédit d'impôt pour études et manuels et a remis les sommes économisées dans le PCPE-PCBE à raison d'un investissement total de 649 M\$ par an (Gouvernement du Canada 2019). Le Québec possède depuis plusieurs années un droit de retrait sur le programme fédéral. En 2016, le gouvernement provincial a décidé de retourner les premiers 80 M\$ transférés par le gouvernement fédéral pour l'abolition de ce crédit d'impôt dans le programme de prêts et bourses, à la suite d'une entente avec les associations étudiantes.

Or, on apprend aujourd'hui que le fédéral a continué à augmenter ses transferts pour l'abolition du crédit d'impôt, qui allait — le rappelle-t-on — dans la poche de la communauté étudiante. En effet, de 2016 à 2019, les transferts fédéraux reçus par le Québec sont plutôt passés de 266 M\$ en 2017, à 334 M\$ en 2018 et enfin à 451 M\$ en 2019, soit une différence de 185 M\$ pour la dernière année d'attribution. En revanche, seulement 80 M\$ de ce montant est envoyé annuellement en AFE. **Il est donc essentiel que l'ensemble des sommes résultant des transferts fédéraux soient investies en AFE.** En effet, cet argent, par les crédits d'impôt maintenant abolis, se dirigeait dans la poche de la population étudiante et doit y retourner, par l'investissement des transferts fédéraux dans l'AFE ; il s'agit d'une demande partagée par le mouvement étudiant collégial et universitaire, l'Union étudiante du Québec partageant cette revendication.

De plus, le gouvernement fédéral a annoncé en 2019 son intention d'investir 1,7 G\$ supplémentaires sur cinq ans dans le PCPE pour abaisser le taux d'intérêt des prêts étudiants. Le Québec recevra assurément sa part, habituellement équivalente à 27% du coût du programme, qu'on estime à 92 M\$ par an. Il importe que cet argent, destiné à la population étudiante, se rende dans le programme d'AFE également.

Ensemble, ces deux transferts équivalents à 197 M\$ et retournés dans la poche de la communauté étudiante, ils permettraient de réduire plusieurs iniquités du programme d'AFE, à commencer par le retard que le calcul des frais de subsistance a pris dans les 20 dernières années.

#### **Aide financière aux études**

- 1) Réinvestissement des sommes transférées par le gouvernement fédéral à la suite de l'abolition des crédits d'impôt pour études et manuels

**Montant nécessaire de 105 M\$**

- 2) Réinvestissement des sommes transférées par le gouvernement fédéral pour donner suite à la diminution des taux d'intérêts sur les prêts étudiants

**Montant nécessaire de 92 M\$**

- 3) Mise à jour des outils de promotion et de vulgarisation du programme d'aide financière aux études

**Montant nécessaire de 5 M\$**

## **Logement étudiant**

La situation de logement étudiant de la population étudiante en enseignement supérieur est difficile. Peu connue, celle-ci est pourtant **à l'origine d'une part importante de la précarité financière de la communauté étudiante.** En effet, au cégep le logement constitue bien souvent la première dépense en importance, les frais de scolarité étant bas.

La FECQ a mené en 2019 une enquête avec l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE). L'enquête PHARE 2019 recense donc les réponses 11 700 personnes réparties sur 16 campus dans 10 régions administratives différentes. On y apprend notamment ceci :

### Faits saillants de l'enquête PHARE 2019

- 1 répondant sur 3 vit en location ;
- 4,7 % des répondants ont accès à des résidences ;
- 10 % de l'échantillon vit dans un logement en mauvais état ;
- 63 % des locataires seront endettés, contre 37 % de l'ensemble de la population étudiante ;
- Les locataires seront 3,7 fois plus endettés que les étudiants-es chez leurs parents ;
- 76 % des locataires paient en logement plus de 30 % de leurs revenus et 44 %, plus de 50 % (UTILE 2019).

En comparant ces données au marché locatif général au Québec, l'étude rend compte que la population étudiante locataire est exposée à davantage de précarité financière. Ses taux d'effort (les frais de logement sur les revenus mensuels) sont élevés : un logement est considéré abordable s'il impose un taux d'efforts de 30 % et moins, or 76 % de l'échantillon indique un taux de plus de 30 % (UTILE 2019, 41). Les résidences étudiantes, plus abordables, ne logent que 5 % de la population étudiante et ne répondent qu'à 15 % de la demande en logement : c'est insuffisant (UTILE 2019, 83).

C'est pourquoi la FECQ réitère une proposition de ses soumissions prébudgétaires de l'année dernière : un projet-pilote de quatre projets immobiliers permettant de loger 140 personnes chacun. Ces projets pourraient être répartis dans des régions du Québec où le besoin de logement abordable étudiant est criant — les régions connaissant entre elles de grandes disparités quant à la situation de logement. Les résidences constituent toujours une option plus abordable que le marché locatif privé et permettent une réelle mobilité interrégionale nécessaire aux cégeps : 80 % des locataires y logeant proviennent d'une autre région administrative que celle de leur lieu d'étude (UTILE 2019, 83).

Ce projet-pilote est estimé à 20 M\$ dans une note de service produite par l'UTILE pour la FECQ en 2019, en prenant en considération les prix moyens de la région métropolitaine de Montréal (Levesque 2019). Le projet répondrait ainsi à des besoins urgents, permettrait de diminuer la pression financière exercée par le marché locatif privé dans certaines régions précaires et constituerait un premier pas vers une réelle stratégie pour démocratiser le déploiement de l'offre de logement étudiant au Québec.

**En effet, aucun plan n'existe au gouvernement du Québec pour le développement cohérent de logement étudiant abordable.** Chaque établissement d'enseignement fonctionne à sa façon et les disparités entre les marchés locatifs des différentes régions accentuent les iniquités en matière d'accès à du logement abordable. De plus, les principaux programmes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ne répondent pas à ce besoin et ne garantissent souvent pas de fonds pour le logement abordable strictement étudiant. Il importe donc qu'à la fois le MAMH élargisse certains de ces critères — ce qui se fait à coûts presque nuls — et que des fonds dédiés soient mis sur pied pour promouvoir le développement de logement étudiant abordable.

#### Logement étudiant

- 4) Mise en place d'un projet-pilote pour déterminer les meilleures pratiques de gestion de logement étudiant abordable, pour quatre projets d'immobiliers de 140 logements chacun dans différentes régions du Québec

**Montant nécessaire de 20 M\$**

- 5) Mise en place, à terme, d'une stratégie québécoise sur le logement étudiant abordable, laquelle 1) élargirait les critères de programmes existants du MAMH et 2) créerait des fonds dédiés

**Montant nécessaire de 75 M\$**

## Amélioration des conditions de stage

Le budget du Québec de mars 2019 a prévu une réserve budgétaire ayant permis d'investir 35 M\$ dans 1) le *Programme de bourses à la persévérance et la réussite des stagiaires* et 2) dans une bonification du programme de Prêts et bourses étudiants (MEES 2019b). Ce programme prévoit dès cette année octroyer des bourses à 17 000 stagiaires dans 16 programmes d'études de niveau professionnel, technique et universitaire. S'il s'agit d'une avancée, on note plusieurs programmes n'ayant pas accédé à la liste des domaines admis, mais offrant des conditions de stage semblables aux 16 retenus, et ce toujours dans les domaines publics, parapublics et communautaires.

La FECQ croit que dans la même perspective d'équité — on se souvient que les stages dans des domaines menant au secteur privé bénéficient de crédits d'impôt et offrent une compensation financière — d'autres programmes devraient bénéficier du *Programme de bourses*. On remarque que les domaines d'étude retenus jusqu'ici se révèlent très populeux ; les programmes restants accueillant moins de stagiaires, leurs coûts seront moindres. Il est possible de fixer facilement le montant nécessaire à la réalisation de cette proposition avec les chiffres du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), celui-ci ayant complété une analyse approfondie, toujours inaccessible au public.

De plus, le MEES travaille actuellement à établir un *Guide d'accompagnement pour la rédaction de conventions de stage* (MEES 2019 c). Dans cette foulée, le ministère désire mieux accompagner les milieux de stage. Une étude menée par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) exposait en 2018 que seulement 56 % des stagiaires mentionnaient avoir eu accès à une personne supervisant leur stage apte à contribuer à leur apprentissage (N. Duhaime 2018). La FECQ croit que des sommes doivent être attribuées afin de mieux former les personnes chargées de la supervision des stagiaires en milieux de travail. De bonnes pratiques existent déjà : la FECQ croit qu'il faille les mettre en valeur et répliquer celles-ci. On reconnaît notamment les pratiques du Centre de santé et de services sociaux de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent, qui développe du matériel en lien avec une supervision de qualité, et le programme Alternance travail-étude (ATE) qui offre du support financier à cette fin (N. Duhaime 2018, 54).

### **Conditions de stages**

- 6) Élargir la liste de programmes inclus au *Programme de bourses à la persévérance et la réussite des stagiaires*.

**Valider le montant nécessaire auprès du MEES**

- 7) Améliorer les programmes de formation des personnes supervisant les stagiaires en milieu de travail

**Montant nécessaire de 2 M\$**

## Activités de recherche au collégial

La Fédération s'est intéressée dans les derniers mois aux activités de recherche dans le réseau collégial. En effet, l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) a réalisé une étude brossant le portrait des activités de recherche existantes et de leurs retombées.

Il faut savoir que les 59 centres collégiaux de transfert technologique (CCTT), qui occupent le plus le terrain du réseau collégial, se répartissent en deux catégories : les pratiques sociales novatrices et l'innovation technologique. La recherche au collégial poursuit également deux visées : favoriser le développement économique régional et engendrer des retombées sur l'enseignement et la formation. Notons que les principaux fonds dédiés à la recherche dans le réseau des cégeps proviennent 1) des programmes administrés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), 2) des programmes des Fonds de recherche du Québec (FRQ) et du programme fédéral Innovation dans les collèges et la communauté (ICC) (IREC 2019).

La FECQ reprend dans ce mémoire trois recommandations afin de consolider la capacité de la recherche dans le réseau collégial à atteindre ces objectifs.

### **Croissance du réseau des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT)**

Le nombre de CCTT ayant augmenté considérablement entre 2000 et 2018, il est nécessaire d'ajuster le financement octroyé par les Fonds de recherche du Québec et par le MEES pour répondre aux besoins. Compte tenu de la hausse de 28,3 % du nombre total de CCTT entre 2013 et 2018 (46 à 59), un ajustement du financement est nécessaire pour soutenir le rythme de croissance. L'IREC précise que de trop prendre de retard dans le financement aura comme conséquence de voir le taux de réussite aux demandes de financement diminuer et découragera le personnel enseignant chercheur à s'impliquer, envoyant un message négatif (IREC 2019, 77).

Seul le programme ICC au palier fédéral a suivi le rythme de croissance au niveau du financement en voyant son budget augmenter de 31 % : la somme de la bonification budgétaire des trois programmes principaux du MEES ne se situe qu'à 9,8 %, alors que ceux des FRQ, à 21 %. La révision du modèle d'allocation des ressources aux cégeps règle le problème associé aux programmes ministériels. Il ne reste ainsi qu'à **bonifier les ressources des Fonds de recherche du Québec allouées à la recherche collégiale**. Selon l'IRÉC, pour rattraper le retard, ce sont 200 000 \$ additionnels qui doivent être réinvestis en recherche collégiale par les FRQ (IREC 2019, 78).

### **Implication étudiante dans les activités de recherche**

En faisant un portrait de l'état des lieux auprès des différents acteurs du milieu, la FECQ a réalisé que la population étudiante n'est que peu, sinon pas, incluse dans les activités de recherche au collégial. Afin de mener à bien les recherches, ce sont bien souvent des membres du corps professoral du collège ou encore des ressources externes qui sont libérées ou engagées afin de mener à bien les projets. Cela dit, plusieurs cas de figure mènent la Fédération à constater que la population étudiante détient l'expérience nécessaire afin d'occuper des rôles tel qu'auxiliaire de recherche et ainsi prendre part aux activités des CCTT.

Dans l'objectif de consolider la visée de retombées sur l'enseignement et la formation, la FECQ croit que la population étudiante doit être davantage impliquée en recherche. L'IREC rapporte que les CCTT surestiment, dans leur reddition de compte, le nombre d'étudiants d'étudiantes rejoints par leurs activités, en incluant ceux et celles ayant simplement été touchés de façon ponctuelle, dans une conférence par exemple.

Ainsi, l'IRÉC propose qu'un seuil de participation annuelle de la population étudiante soit instauré et financé dans les CCTT. Cette recommandation suggère d'augmenter la moyenne d'étudiantes et d'étudiants commis aux activités de recherche d'environ un.e étudiant.e à six par CCTT. De cette manière, les retombées sur l'enseignement et la formation sont décuplées : la présence de membres

de la population étudiante est garantie et permettra de rehausser les retombées et de former de la relève pour les activités de recherche.

Afin de faciliter l'atteinte de cet objectif d'implication étudiante, la FECQ demande **l'octroi de bourses d'initiation à la recherche**. Ces bourses financeraient six stages de 300 h pour chacun des 59 CCTT, pour un montant de 5000 \$ ajusté annuellement à l'inflation. Ces mesures nécessiteraient alors un investissement de 1,77 M\$ (IREC 2019, 83).

### Place des femmes en recherche collégiale

Ce volet de la recherche est particulièrement problématique. Malgré le bel apport de celle-ci à l'économie québécoise, lorsqu'il est question d'inclure les femmes chercheuses dans les activités de recherche, du chemin reste à faire. En effet, selon des statistiques reçues par la Fédération lors d'entretiens avec les acteurs du réseau, semblerait-il que les femmes ne représentent environ que 10 % des chercheurs au niveau collégial. Ce constat est problématique puisque les domaines de recherche appliquée étant pour la grande majorité traditionnellement masculins, il devrait être du devoir de toute organisation en recherche de travailler à inclure davantage de femmes dans ses activités. Que cela passe par un objectif de parité est optimal : ce n'est pas en faisant de la recherche à vase clos que les femmes seront interpellées naturellement à se joindre aux activités des CCTT.

Il est ainsi de mise d'envisager l'instauration d'un incitatif et d'un facilitateur afin de pousser les femmes chercheuses à s'impliquer davantage dans la recherche de niveau collégial. Au palier fédéral existe actuellement le programme *Dimensions*, un programme ayant comme objectif une meilleure équité, diversité et inclusion en recherche canadienne. Seulement, ce programme n'octroie que des distinctions de reconnaissance des efforts en matière d'inclusion des groupes sous-représentés en recherche. Cela dit, ces distinctions sont octroyées aux établissements et non pas aux étudiantes chercheuses, ce qui n'encourage pas directement la population étudiante à s'intégrer aux activités de recherche, mais incite tout de même les établissements à redoubler d'efforts (CRSNG 2019). Cela dit, au Québec, la charte soumettant un établissement aux principes du programme *Dimensions* n'est signée au niveau collégial que par le Collège Ahuntsic. Il serait ainsi intéressant de pousser les établissements à davantage adhérer à ces principes afin de favoriser la présence non seulement des femmes, mais de tous les groupes sous-représentés en recherche.

Autre exemple, le Mitacs est une organisation cherchant à élever et promouvoir la recherche à tous les niveaux qui octroie un prix spécialement aux chercheurs issus des peuples autochtones (Mitacs 2020). De cette manière, la jeunesse autochtone est incitée à s'impliquer davantage dans le milieu de la recherche. Cette bourse est instaurée depuis peu et est déjà connue par le milieu puisque l'initiative est considérée comme étant des plus brillantes.

La FECQ propose donc, en parallèle de l'initiative *Dimensions*, **la mise en place d'un programme de bourses d'engagement destinées aux jeunes chercheuses féminines** afin d'encourager l'implication des femmes dans les différents domaines de recherche collégiale.

#### Recherche au collégial

- 8) Augmenter le financement accordé par les Fonds de recherche du Québec en recherche collégiale afin de tenir compte de la croissance du nombre de CCTT au Québec.

**Montant nécessaire de 200 000 \$**

- 9) Mettre en œuvre un programme de bourses d'initiation à la recherche, à raison de six bourses de stages de 300 h et de 5000 \$ ajusté annuellement à l'inflation, pour chacun des 59 CCTT.

**Montant nécessaire de 1,77 M\$**

10) Augmenter le financement du MÉES pour la recherche collégiale afin de créer un programme de bourses pour les jeunes chercheuses féminines du Québec

**Montant nécessaire de 1 M\$**

## **Mobilité étudiante**

En 2015, la FECQ a fait la promotion du projet-pilote de mobilité étudiante interrégionale, à la base d'une recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine (Sorel 2015). En 2016, le gouvernement du Québec y a donné suite et aujourd'hui intégré aux règles de financement permanentes du MEES, le programme de mobilité étudiante a permis l'attribution de 922 bourses depuis 2016-2017 (Le Devoir 2016). Le programme vise à permettre et à encourager la communauté étudiante de grands centres à aller étudier en régions éloignées. Il contribue ainsi à la fois à faire vivre des expériences enrichissantes à la communauté étudiante et à soutenir de petits établissements parfois en baisse d'effectifs et leurs régions.

La FECQ déplore le peu de promotion qui a été effectuée pour mettre en valeur ce projet, faute de ressources accordées et d'un comité de coordination nationale. La Fédération a chiffré l'an dernier à 1,5 M\$ la somme nécessaire pour doter le programme de cette coordination nationale et mettre sur pieds une campagne de visibilité pour la durée restante de la période de probation. Elle suggère au ministère des Finances d'accorder les sommes nécessaires pour renouveler le programme en 2021 et qu'il les bonifie afin de permettre son réel épanouissement.

### **Mobilité étudiante**

11) Mettre en place un comité de coordination nationale du programme de mobilité étudiante.

**Montant nécessaire de 500 000 M\$**

12) Investir dans la promotion du programme de mobilité étudiante.

**Montant nécessaire de 1 M\$**

## **Intégration des communautés étudiantes autochtones**

Bien que le gouvernement du Québec ait énoncé son intérêt à répondre aux besoins des populations autochtones, le moment est désormais venu de passer aux actes. Tel que nous l'exposent la Commission Viens et le rapport spécifique au Québec de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA), les populations autochtones du Québec souffrent de nombreuses injustices.

Parmi ces dernières, on compte le coût complètement inéquitable entre les aspirants policiers autochtones et allochtones. En effet, ces derniers paient près de 19 000 \$ en moins que leurs collègues autochtones au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (Radio-Canada 2017). Cette réalité est plus que problématique, puisqu'elle constitue un frein à la formation de futurs policiers d'origine autochtone. Pourtant, la formation de ce type de policier est nécessaire pour combattre les cas de racisme, de violence, de crainte et de méfiance des forces policière et des habitants des communautés autochtones (ENFFADA 2019). La FECQ déplore cette iniquité et demande un changement immédiat à cette pratique. À cet effet, des mesures compensatoires devraient être offertes aux personnes autochtones candidates pour l'admission dans ce programme, en vue d'offrir une équité de traitement pour l'ensemble de la population.

D'autre part, une pleine équité avec les peuples autochtones passe aussi par une meilleure diplomation de la communauté étudiante autochtone. D'ailleurs, la Commission Viens nous rappelle l'urgence de la situation et les besoins immenses des populations autochtones en matière

d'éducation. À cet effet, elle recommande de bonifier l'inclusion de la culture autochtone, en collaboration avec les autorités autochtones, dans le cursus d'éducation québécois (Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics 2019). De plus, la *Commission de vérité et de réconciliation du Canada* recommande, quant à elle, aux gouvernements de collaborer avec les communautés autochtones et le milieu de l'enseignement afin de rassembler les fonds nécessaires permettant de former le corps enseignant à intégrer les méthodes d'enseignement et les connaissances quant aux réalités autochtones dans leurs classes (Commission de vérité et de réconciliation du Canada 2012). La Fédération des cégeps est elle aussi en accord avec cet appel à l'action. D'ailleurs elle recommande la mise sur pied d'une communauté de pratique devant faire une évaluation continue de la réussite des étudiants autochtones, en collaboration avec les instances des Premières Nations et des Inuits. La FECQ appuie cette idée, car elle permettra de véritablement inclure les communautés autochtones dans le développement des cursus et des outils qui favoriseront 1) une plus grande réussite des personnes issues des populations autochtones et 2) une meilleure représentation de leur culture dans les parcours pédagogiques.

Enfin, la FECQ soutient la mise en œuvre des recommandations et des appels à l'action issus des deux derniers rapports majeurs sur la condition des peuples autochtones. L'ENFFADA et la Commission Viens ont toutes deux élaboré des recommandations sérieuses, au terme d'un travail de concertation et de collaboration significatif avec les peuples autochtones ; leur travail mérite de connaître des suites conséquentes. La FECQ a d'ailleurs adopté un Avis sur le rapport spécifique au Québec de l'ENFFADA.

#### **Communautés étudiantes autochtones**

- 13) Mettre en place des mesures compensatoires pour assurer l'égalité de traitement dans les frais qu'ont à payer les étudiants-es des communautés autochtones et allochtones pour être admis à l'École nationale de police.

**Montant nécessaire de 170 000 \$**

- 14) Mise sur pied d'une communauté de pratique, en collaboration avec les instances des Premières Nations et des Inuit, ayant comme objectif une évaluation continue de la réussite de la population étudiante autochtone.

**Montant nécessaire de 2 M\$**

- 15) Donner suite au rapport spécifique au Québec de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles assassinées et disparues (ENFFADA) et aux appels à l'action de la Commission Viens.

## **Parcours de continuité en enseignement supérieur**

Un sujet peu discuté et que la FECQ a exploré dans la dernière année : le phénomène des parcours de continuité (FECQ 2019). Depuis plusieurs années, les parcours dits de continuité se multiplient afin de faciliter le passage de la communauté étudiante d'un ordre d'enseignement à un autre, en favorisant la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). L'objectif de ces passerelles s'avoue donc être d'accélérer le cheminement de cette portion de l'effectif étudiant qui s'en prévaut, donc d'acquérir les compétences nécessaires à l'obtention d'un diplôme supérieur, sans répéter les apprentissages déjà effectués. La variété de types de passerelles s'avère grande ; on connaît davantage les passages DEP-DEC et DEC-BAC en matière de transferts de crédits.

En 1996, le rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation explique qu'il faut « favoriser la poursuite d'études en formation technique en aménageant des passerelles avec l'université ». Deux ans plus tard, un groupe de travail est mis sur pied afin de clarifier le cadre dans lequel évoluent les parcours de continuité, mais aucune suite n'a été donnée au rapport de comité. L'utilisation de passerelles entre les différents ordres d'enseignement a fait ses preuves au Québec,

alors que le taux de poursuite d'études chez les diplômés à la formation technique continue d'augmenter, passant de 16,7 % en 2000 à 27 % en 2012 (Demers 2014).

L'évolution des parcours de continuité dans le temps, sans balises ni procédure claires et communes a entraîné un certain nombre d'irrégularités. Un mémoire de la FECQ recense efficacement cet enjeu : aucune structure de coordination nationale n'a le mandat de superviser le déploiement des ententes de continuité (FECQ 2019). Contrairement à d'autres provinces comme l'Ontario et la Colombie-Britannique, le Québec n'a jamais encadré de façon formelle le développement d'ententes entre les établissements ni mis en place d'incitatifs institutionnels pour que ceux-ci le fassent. Ce laisser-aller engendre essentiellement trois problématiques : une grande disparité dans l'accès et l'efficacité des passerelles, un arrimage pédagogique inefficace, voire déficient, et un coût d'opportunité dans le potentiel inexploité de ces ententes. En effet, l'absence de coordination et de cadre établi amène le Québec à offrir 385 passerelles DEC-BAC, contrairement à la Colombie-Britannique qui en offre 950 (Conseil supérieur de l'éducation 2015).

De surcroît, cette situation a un impact financier — difficilement mesurable — à la fois pour la population étudiante et l'État. D'une part, le manque d'optimisation dans les transferts de crédits retarde les études d'une partie significative de la communauté étudiante. Celle-ci se retrouve à payer davantage de frais de scolarité, de matériel et de frais afférents à l'accès aux études (loyers, coût de la vie, coût d'opportunité). Par ricochet, le gouvernement étant directement impliqué financièrement dans les études de la population québécoise, il encaisse également un impact financier à cette situation. Sans compter, le coût d'opportunité à assumer s'avère important, alors que les études d'une tranche de l'effectif étudiant sont retardées de quelques sessions.

La FECQ propose donc la création du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ), une structure qui, comme on en voit ailleurs au Canada, réunirait les établissements d'enseignement supérieur pour les encadrer dans le développement de davantage d'ententes de continuité, dans leur perfectionnement et dans la diffusion de l'offre existante. La Fédération détaille cette proposition dans un [mémoire](#).

Du côté financier, il est possible de comparer le projet au déploiement de la structure ontarienne, qui a prévu 74 M\$. Un montage, qui lui date des suites du sommet sur l'Enseignement supérieur au Québec, dédiait 60 M\$ pour une instance de ce type, sur quatre ans. Considérant l'arrimage qu'il est possible de faire avec le déploiement de la structure du eCampus — dédiée à la formation à distance — 60 M\$ sur quatre ans semble une approximation sensée dans le cadre de ce projet.

Évidemment, en tant que société, s'assurer de la cohérence et de la continuité de notre réseau d'enseignement postsecondaire doit être vu comme un investissement. S'assurer de la simplicité d'évoluer entre les différents ordres et de planifier son cheminement permet que la population étudiante se concentre sur la réussite éducative et suscite la motivation et la persévérance. Un projet dans l'esprit de la présente proposition doit selon nous aller en ce sens !

#### **Parcours de continuité**

- 16) Mettre en place un organisme ayant comme mandat d'amener les établissements d'éducation professionnelle et d'enseignement supérieur à mieux arrimer leurs formations entre elles, à l'image du *Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ)*.

**Montant nécessaire de 60 M\$, sur quatre ans**

## **Transition juste et équitable**

Il est impossible de passer à côté de l'urgence climatique dans laquelle notre société se trouve et de ne pas aborder la nécessaire transition à mettre en branle dès maintenant. Le gouvernement du Québec, à la suite du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) de 2018, a déclaré l'urgence climatique (Larin 2019). On compte près de 400 municipalités québécoises qui ont endossé la Déclaration citoyenne d'urgence climatique, représentant près de 6,5 M de personnes (GroupMobilisation 2019). Il va sans dire qu'avec les manifestations des derniers mois dans tous les coins du Québec, l'urgence climatique est l'affaire de tous et le défi d'une génération.

Dès lors, la FECQ croit que le gouvernement doit amorcer une transition juste et équitable, notamment économiquement et socialement. Ainsi, il est de l'avis de la Fédération que le gouvernement devrait dès son prochain budget présenter un plan de désinvestissement des énergies fossiles et encourager des projets de développement qui ne mettent pas à risque les écosystèmes et qui ne nous plongent pas davantage dans une économie fossilifère. De surcroît, le gouvernement devrait investir dans des leviers qui assureront un virage sain du Québec vers une économie verte.

Nous devons rapidement mettre en place des réseaux de transport en commun et de transport actif dans nos centres urbains, et moins urbains. Le réseau de transport collectif entre les régions se doit d'être rehaussé, voire à certains endroits mis en place. Il doit être possible de se déplacer sur tout le territoire sans avoir à emprunter la voiture. L'électrification de nos transports doit s'accélérer également.

## **Éducation à l'écocitoyenneté**

La Coalition Éducation-Environnement-Écocitoyenneté, mise en place par le Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et l'écocitoyenneté (CentrERE), a réalisé un travail de concertation et de réflexion majeur. Elle propose la mise en place d'une *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté*, fruit d'un travail de 57 organismes du milieu de l'éducation et de la société civile (Coalition Éducation-Environnement-Écocitoyenneté 2019).

Cette [Stratégie](#) vise à :

- « Assurer la mise en place de conditions permettant une intégration adéquate de l'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté aux curriculums scolaires et aux pratiques d'éducation formelle, en considérant pleinement l'autonomie professionnelle du personnel ;
- Stimuler le soutien aux initiatives du secteur non formel (parcs, musées, ONG, associations, médias et autres) auprès des différents publics, dans différents contextes ;
- Favoriser le travail synergique et harmonieux entre ces différentes sphères d'action éducative (formelle et non formelle), entre les ministères concernés, et entre l'appareil gouvernemental et les différents acteurs du monde de l'éducation. » (CentrERE 2018, p. vi).

La FECQ croit qu'une étape primordiale de la lutte aux changements climatiques est une éducation formelle et moins formelle qui prend acte et décide d'agir. En ce sens, elle appuie la mise en place de la *Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté* et croit que le gouvernement du Québec devrait s'engager dans des mesures pour la mettre en œuvre.

### **Transition juste et équitable**

17) Engager une réelle transition juste et équitable et donc :

- a. désinvestir des énergies fossiles ;
- b. encourager uniquement des projets de développement qui ne mettent pas à risque les écosystèmes ;
- c. développer rapidement l'offre de transport collectif et durable dans toutes les localités et entre les régions ;
- d. encourager le développement de l'économie verte.

18) Soutenir la mise en place d'une stratégie en matière d'éducation en environnement et d'écocitoyenneté et, dans un premier temps, financer les besoins de recherche pour la formation au collégial.

**Montant nécessaire de 250 000 \$**

## RÉSUMÉ DES DEMANDES PRÉBUDGÉTAIRES

### Aide financière aux études

- 1) Réinvestissement des sommes transférées par le gouvernement fédéral à la suite de l'abolition des crédits d'impôt pour études et manuels

**Montant nécessaire de 105 M\$**

- 2) Réinvestissement des sommes transférées par le gouvernement fédéral pour donner suite à la diminution des taux d'intérêts sur les prêts étudiants

**Montant nécessaire de 92 M\$**

- 3) Mise à jour des outils de promotion et de vulgarisation du programme d'aide financière aux études

**Montant nécessaire de 5 M\$**

### Logement étudiant

- 4) Mise en place d'un projet-pilote pour déterminer les meilleures pratiques de gestion de logement étudiant abordable, pour quatre projets d'immobiliers de 140 logements chacun dans différentes régions du Québec

**Montant nécessaire de 20 M\$**

- 5) Mise en place, à terme, d'une stratégie québécoise sur le logement étudiant abordable, laquelle 1) élargirait les critères de programmes existants du MAMH et 2) créerait des fonds dédiés

**Montant nécessaire de 75 M\$**

### Conditions de stages

- 6) Élargir la liste de programmes inclus au *Programme de bourses à la persévérance et la réussite des stagiaires*.

**Valider le montant nécessaire auprès du MEES**

- 7) Améliorer les programmes de formation des personnes supervisant les stagiaires en milieu de travail

**Montant nécessaire de 2 M\$**

### Recherche au collégial

- 8) Augmenter le financement accordé par les Fonds de recherche du Québec en recherche collégiale afin de tenir compte de la croissance du nombre de CCTT au Québec.

**Montant nécessaire de 200 000 \$**

- 9) Mettre en œuvre un programme de bourses d'initiation à la recherche, à raison de six bourses de stages de 300 h et de 5000 \$ ajusté annuellement à l'inflation, pour chacun des 59 CCTT.

**Montant nécessaire de 1,77 M\$**

- 10) Augmenter le financement du MÉES pour la recherche collégiale afin de créer un programme de bourses pour les jeunes chercheuses féminines du Québec

**Montant nécessaire de 1 M\$**

### **Mobilité étudiante**

- 11) Mettre en place un comité de coordination nationale du programme de mobilité étudiante.

**Montant nécessaire de 500 000 \$**

- 12) Investir dans la promotion du programme de mobilité étudiante.

**Montant nécessaire de 1 M\$**

### **Communautés étudiantes autochtones**

- 13) Mettre en place des mesures compensatoires pour assurer l'égalité de traitement dans les frais qu'ont à payer les étudiants-es des communautés autochtones et allochtones pour être admis à l'École nationale de police.

**Montant nécessaire de 170 000 \$**

- 14) Mise sur pied d'une communauté de pratique, en collaboration avec les instances des Premières Nations et des Inuit, ayant comme objectif une évaluation continue de la réussite de la population étudiante autochtone.

**Montant nécessaire de 2 M\$**

- 15) Donner suite au rapport spécifique au Québec de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles assassinées et disparues (ENFFADA) et aux appels à l'action de la Commission Viens.

### **Parcours de continuité**

- 16) Mettre en place un organisme ayant comme mandat d'amener les établissements d'éducation professionnelle et d'enseignement supérieur à mieux arrimer leurs formations entre elles, à l'image du *Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ)*.

**Montant nécessaire de 60 M\$, sur quatre ans**

### **Transition juste et équitable**

- 17) Engager une réelle transition juste et équitable et donc :

- a. désinvestir des énergies fossiles ;
- b. encourager uniquement des projets de développement qui ne mettent pas à risque les écosystèmes ;
- c. développer rapidement l'offre de transport collectif et durable dans toutes les localités et entre les régions ;
- d. encourager le développement de l'économie verte.

- 18) Soutenir la mise en place d'une stratégie en matière d'éducation en environnement et d'écocitoyenneté et, dans un premier temps, financer les besoins de recherche pour la formation au collégial.

**Montant nécessaire de 250 000 \$**

En plus des hausses de financement prévues pour couvrir les coûts de système, **les demandes 2020-2021 de la FECQ totalisent 365,89 M\$.**

Ce montant exclut les mesures nécessaires pour l'élargissement de la liste des programmes d'études éligibles au Programme de bourses de stagiaires, pour la mise en œuvre des recommandations de l'ENFFADA et du Rapport Viens et pour assurer la transition énergétique juste.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- Agence QMI. 2019. « Une pénurie de main-d'œuvre de plus en plus problématique », *Le Journal de Montréal*. 29 septembre 2019. <https://www.journaldemontreal.com/2019/09/29/une-penurie-de-main-duvre-de-plus-en-plus-problematique-1>.
- Bordeleau, Stéphane. 2019. « Que fera Québec de ses surplus ? », *Radio-Canada*, 7 novembre 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1380047/mise-jour-economique-quebec-surplus-budgetaires-girard>.
- CentrERE (Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté). 2018. « Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté ». CentrERE. <https://www.coalition-education-environnement-ecocitoyennete.org/wp-content/uploads/2019/07/Strategie-Edition-complete.pdf>.
- Coalition Éducation-Environnement-Écocitoyenneté. 2019. « La Stratégie ». Coalition Éducation-Environnement-Écocitoyenneté. <https://www.coalition-education-environnement-ecocitoyennete.org/la-strategie>
- Collectif. 2019. *Le guide choisir 2019 La formule DEC-BAC*. Québec : Septembre éditeur.
- Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics. 2019. *Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès, Rapport final*. Québec : Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics. [https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Rapport/Rapport\\_final.pdf](https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf).
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. 2012. *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*. Winnipeg : Commission de vérité et réconciliation du Canada.. [http://trc.ca/assets/pdf/Calls\\_to\\_Action\\_French.pdf](http://trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_French.pdf).
- Conseil supérieur de l'éducation. 2015. *Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles*. Québec : Conseil supérieur de l'éducation. <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0488.pdf>
- CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada). 2019. « Programme pilote Dimensions : équité, diversité et inclusion Canada ». CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada). [https://www.nserc-crsng.gc.ca/Institutions-Etablissements/Dimensions\\_fra.asp](https://www.nserc-crsng.gc.ca/Institutions-Etablissements/Dimensions_fra.asp)
- Demers, Guy. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). 2014. *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*. Québec : MEES. <http://bit.ly/2J4uvSX>.
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA). 2019. *Réclamer notre pouvoir et notre place*. Ottawa : ENFFADA. <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>.
- FECQ (Fédération étudiante collégiale du Québec). 2019. « Mémoire sur la création du conseil sur l'articulation scolaire du Québec ». Montréal, en ligne : <http://bit.ly/2U98BEz>.

- Gouvernement du Canada. 2019. « Investir dans la classe moyenne, le budget de 2019 » Ministère des finances du Canada, 19 mars 2019. <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf> (consulté le 17 octobre 2019).
- GroupMobilisation. 2019. « Déclaration d'urgence climatique : les endosseurs ». GroupMobilisation. <https://www.groupmobilisation.com/les-endosseurs>.
- Institut de la Statistique. 2019. *Hausse de l'emploi et du taux de chômage en septembre 2019*. Québec : ISQ. Salle de presse. <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqué/communiqué-presse-2019/octobre/oct1911.html>.
- Larin, Vincent. 2019. « Québec déclare l'urgence climatique », Le Journal de Québec, 25 septembre 2019, en ligne : <https://www.journaldequebec.com/2019/09/25/quebec-declare-lurgence-climatique-1>.
- Le Devoir. 2016. « Cégeps : Québec annonce la création d'un programme de mobilité étudiante », Le Devoir, 20 août 2016. <https://www.ledevoir.com/société/éducation/478178/cegeps-quebec-annonce-la-creation-d-un-programme-de-mobilité-etudiante>.
- Levesque, Laurent. Projets-pilotes de logement étudiant communautaire. Courriel. UTILE. Montréal, 15 janvier 2019.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). 2019-a. *Statistiques de l'Aide financière aux études, Rapport 2016-2017*. Québec : Secteur de l'Aide financière aux études. [http://www.afe.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL\\_Rapport\\_statistique\\_2016\\_2017.pdf](http://www.afe.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_Rapport_statistique_2016_2017.pdf)
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). 2019-b. « Plus de 35 millions de dollars additionnels pour favoriser la persévérance et la réussite de milliers d'étudiantes et d'étudiants ». MEES, <http://www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués-de-presse/detail/article/plus-de-35-millions-de-dollars-additionnels-pour-favoriser-la-persévérance-et-la-réussite-de-millier/>.
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). 2019-c. « Stages étudiants : portrait, enjeux et pistes de solutions ». Québec : MEES. [education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/enseignement-superieur/Stages-etudiants-Portrait-enjeux-pistes.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/Stages-etudiants-Portrait-enjeux-pistes.pdf).
- Mitacs. 2020. « Programmes ». Mitacs. <https://www.mitacs.ca/fr/programmes#student>
- N. DUHAIME, É. *Enjeux et perspectives entourant le statut des stagiaires au niveau collégial*, IRÉC, 2018. 75 p.
- Radio-Canada. 2017. « Recruter des policiers autochtones, une mission difficile ». 7 février 2017. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1014361/difficultés-recrutement-policiers-autochtones-frais-etudiants>.
- Sorel, Robert. *Un programme de mobilité étudiante pour les CÉGEPs*. IRÉC, 2015. 37 p.
- Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE). 2019. *Le logement étudiant au collégial : résultats de l'enquête PHARE 2019*. UTILE. 124 p.

Vallières, Martin. 2019. « Une croissance encore “solide” au Québec l’an prochain, selon la BMO », *La Presse*, 28 novembre 2019. <http://bit.ly/2tGdNEA>.